# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, entre les rues Bienville et Conti. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 12 JUIN 1865.


NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 12 JUIN.

**Ventes à l'encan de ce jour.**

Pour les détails et heures des ventes, voir aux annonces.

Par [illegible]: à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] dans le Troisième District, [illegible] et à la rue St Jean Baptiste, et [illegible] à la Promenade Washington—avec les bâtisses [illegible].

Par [illegible] & Marks, à leur magasin d'encan—[illegible] de marchandises, vêtements et chapeaux.

Par [illegible], à la Presse à coton du Commerce [illegible] St. Thomas—Trois balles de coton.

Par [illegible] & Bros, 139 rue Bourbon—De beaux meubles.

Par R. Gutierrez, rue de Chartres, près Conti—Meubles, marchandises sèches, vitrières, &c.

Par McCerren & Landry, dans leur salle d'encan, au Mason's Hall—Meubles.

## Arrivée du steamer Fung Shuey.

Le steamer *Fung Shuey*, capitaine Hildreth, parti de New-York le 3 juin est arrivé hier matin. Il apporte les malles. Le steamer *Monterey* est parti le même jour.

Voici la liste de ses passagers:

S Marks, Mr Anderson, Mme A Farren, Wm Trowbridge, M T Henry, E L Dansiger, J Lilienthal, T L Beall, Mr et Mme J Powell, Mme Bertram et 3 enfants, J B Bredt, C T Knapp, B T Newbonn, P Ottinger, Mr et Mme P Peychaud, Mme Finch, Mme Fahnestock, A Leblanc, Mr et Mme Dr Rau, Jas Barnes, H C Sobwell, U S A; Danl Driscoll, T Sperando, Benj McKanlge, C Driscoll, H Stream, T Tursey, E D Taylor, A L Johnson, A Thomas, L Collins, E & Dyke, R Price, Wm Washington.

## Nouvelles du Nord

PAR L'OUEST.

*Arrivée du bateau W. R. Carter.*

*Disparition d'un témoin dans le procès de la conspiration.*

Fièvre importée à Newbern.

LE CANADA ET L'ANGLETERRE.

LE PROCÈS DE JEFFERSON DAVIS.

La flotte pour le Texas.

VETO DU MAIRE GUNTHER.

ENTRÉE DE SHERMAN A NEW-YORK.

L'OR A 137 1/4.

Destruction du coureur de blocus *Dunleight*.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu par le *W. R. Carter* quelques journaux de l'Ouest du 6, où nous trouvons les nouvelles suivantes:

**Disparition de témoin.**

N York, 5 juin—La *Tribune* dit que M. O'Connor, dont le témoignage concernant la complicité des chefs rebelles dans l'affaire de l'assassinat est maintenant rendu public, et qui était parti pour le Canada il y a une quinzaine, avec l'intention de revenir peu de jours après, n'a pas reparu depuis, ni donné de ses nouvelles, bien que sa présence à Washington fasse grand besoin. Il est à craindre qu'on ne lui ait fait un mauvais parti.

**Prise d'un coureur de blocus anglais.**

New York, 5 juin—Le steamer *Arago* a apporté de Savannah des dates du 1er juin.

Dans l'après-midi du 31 mai, un brick ayant des papiers anglais a été capturé à Tybee dans une tentative pour violer le blocus à Savannah.

**Le gouverneur Magrath.**

Le *Courier* dit que le gouverneur Magrath a été arrêté par un lieutenant et deux soldats et conduit à Charleston. Nombre de citoyens respectables sont allés le voir pour lui exprimer leur sympathie et leur respect. Cette tolérance prouve la complète et générale prostration du peuple.

**Fièvre jaune importée à Newbern.**

New York, 5 juin—Des avis de Newbern disent que l'investigation judiciaire faite à Toronto, montrant que la fièvre jaune qui emporta, l'année dernière, quelques milliers de personnes, y fut introduite par l'infâme Dr Blackburn, a causé la plus profonde horreur.

**Procès de Jeff. Davis.**

Le président a été des membres du Congrès qu'il pensait [illegible] que Davis fut jugé par [illegible] haute trahison, comme une [illegible] le traduire devant notre [illegible] avait l'intention d'exposer au monde [illegible] et d'abandonner au monde le verdict sur la complicité de Davis.

**Canada et Angleterre.**

Toronto, 5 juin—Le *Globe* d'aujourd'hui annonce que les ministres canadiens obtiennent en Angleterre un succès marqué. La politique proposée embrasse une base sur laquelle le lien entre l'Angleterre et le Canada sera permanent et solide et des mesures, propres à développer les ressources du pays.

**Fièvre jaune aux Barbades.**

N. York, 5 juin—Les journaux des Barbades du 15 mai, disent que la fièvre jaune règne de nouveau parmi les équipages des navires à Demerara. A la Trinidad et à Grenada, de fortes pluies ont fait grand tort à la perspective des récoltes.

**Flotte pour le Texas.**

Fortress Monroe, 4 juin—On suppose que toute la flotte sera partie demain matin. Elle se compose de 14 transports. Le général Wietzel est arrivé hier de City Point avec son état major. Il a choisi le *Western Metropolis* pour son navire amiral.

**Le veto du maire Gunther.**

New York, 5 août—Le maire Gunther a mis son veto sur la résolution du conseil municipal, autorisant l'impression de 25,000 exemplaires d'un éloge du président Lincoln.

**Entrée de Sherman à New-York.**

Près de 200 personnes se sont réunies à la gare du chemin de fer ce soir pour y recevoir le général Sherman. Quand le train est arrivé, la foule a fait éclater son enthousiasme. Le général a prononcé les paroles suivantes:

Amis,—Je ne veux pas faire de discours. Les locomotives et les wagons ne favorisent pas l'éloquence. Je vous remercie de votre bienveillance. J'ai eu l'honneur d'être le compagnon de route de votre noble régiment, le 150e de New York. Il reviendra bientôt ici. Ce que j'ai appris, les hommes qui le composent vous diront mieux que moi les événements qui se sont passés. Je vous souhaite le bonsoir.—Cette allocution a été reçue par de grandes acclamations.

**Destruction du Dunleight.**

On a reçu de la Havane la nouvelle que le fameux coureur de blocus *Dunleight* a enfin été détruit par les canonnières fédérales, mais le capitaine et les membres de l'équipage se sont sauvés.

Le steamer des Etats Unis *Susquehanna*, les canonnières *Monadnock*, et *Canonicus*, et les canonnières *Chippewa*, *Fahkee*, *Monticello* et *Warrendt*, arrivés à la Havane, y causaient une grande sensation.

**Nouvelles d'Europe.**

New York, 5 juin—Le steamer *City of Washington* parti de Liverpool le 24 et le *Queenstown* le 25 est, arrivé aujourd'hui. Les nouvelles qu'il apporte sont d'un jour plus récentes.

Londres, 25 mai—Le *London Owl* dit que la question des déprédations de l'*Alabama* est arrivée à un point critique. La Grande Bretagne a refusé toute indemnité et le gouvernement américain fait allusion à des moyens de compulsion.

Le *Moniteur* de Paris confirme la révocation de l'ordre qui limitait à un certain temps la halte des navires fédéraux dans les ports français et dit que le gouvernement impérial s'empressera de lever toutes les autres restrictions aussitôt que le cabinet de Washington cessera d'exercer des droits exceptionnels envers les navires neutres, droits qui n'appartiennent qu'à des belligérants.

*Marchés de Liverpool.*

Liverpool, 25 mai—Le coton a éprouvé une légère baisse.

*Bourse de Londres.*

Londres, 25 mai—Les Consolidés ont fermé à 90 3/4 à 90 7/8 au comptant.

*Dernières nouvelles.*

Londres, 25 mai, au soir—La Banque d'Angleterre a réduit son taux d'escompte à 4 pr ct.

## Nouvelles de la Havane.

*Remise formelle du Stonewall.*

Insulte aux officiers fédéraux.

*L'insurrection à Hayti.*

Nous lisons les nouvelles qui suivent dans une correspondance adressée de la Havane au New York *Times* sous la date du 27 mai:

Le remise du *Stonewall* aux autorités espagnoles a été faite de la manière suivante:

Le 19, le capitaine présenta au capitaine général un mémoire portant que les réparations de la machine du bélier exigeraient plus de temps qu'il n'aurait supposé tout d'abord et que pour cette raison et d'autres, il était résolu à abandonner le navire, de manière que le gouvernement de Sa Majesté la reine d'Espagne put en disposer.

[illegible]

---

tions plus graves. On sortit du café pour vider la querelle, et les choses seraient allées fort loin si une escouade de soldats qui étaient de garde au palais, dans le voisinage, ne fût venue disperser la foule, promptement accourue autour des assaillis et des assaillants. Cette intervention mit fin à la rencontre et chacun s'en alla. Nos officiers n'avaient pas d'armes; s'ils en eussent eu, ils se fussent épargné une insulte.

Par le steamer *Maisa*, nous apprenons qu'une insurrection a eu lieu à Haïti contre le président Jeffrard qui s'était mis déjà en campagne avec une force de 3000 hommes, pour attaquer les insurgés qui s'étaient emparés de la capitale. Quelques vingt ou trente familles de Santiago de los Caballeros s'étaient réfugiées à Monte Christi où elles étaient arrivées à bord d'un sloop.

Des nouvelles de Caracas, Puerto Cabello et de La Guira, jusqu'au 8 du courant, disent que la république jouit d'une paix complète, depuis que dans les Etats de Barcelone, Zamora, Cojedes, les petites discordes locales avaient été comprimées par le bon sens et le patriotisme du peuple. On doit en dire autant des difficultés qui existaient entre Merida et Trujillo.

*Adresse de l'ex gouverneur Allen au peuple de la Louisiane.*—On trouvera dans la partie anglaise de l'*Abeille* cette adresse qui nous a été remise à une heure trop avancée de la nuit pour que nous pussions la traduire à temps pour notre numéro de ce matin, mais nos lecteurs sont prévenus que notre édition française du soir en contiendra une traduction fidèle.

LES ARCHIVES DE L'ETAT.

Le major général Canby a chargé le général Herron, commandant de place à Shreveport, de faire remettre au gouverneur Wells les archives de l'Etat qui peuvent se trouver en cet endroit, si elles sont en la possession des autorités militaires, sinon, de tâcher de les obtenir de quiconque pourrait les avoir. L'ordre du général Canby est transmis en ces termes, par l'intermédiaire du lieutenant-colonel C, T. Christensen:

Quartier général du département du Golfe. Nile-Orléans, 7 juin 1865.

Au major général T. J. Herron, commandant la division du Nord de la Louisiane, Shreveport, Lne.

Monsieur—Le major général commandant vous charge de remettre à quiconque pourra se présenter de la part du gouverneur de la Louisiane et dûment accrédité par lui, les archives et tous registres ou toutes propriétés appartenant à l'Etat de la Louisiane, qui peuvent avoir été ou peuvent être maintenant en la possession ou sous le contrôle du gouvernement ou d'autres officiers accrédités du gouvernement rebelle de cet Etat. Si ces registres n'ont pas encore été rendus, vous prendrez telles mesures que vous jugerez convenables, et nécessaires pour vous les procurer.

En transférant papiers ou propriétés des autorités militaires aux autorités civiles, vous aurez soin que des inventaires fidèles soient faits, dont une copie sera délivrée à l'officier recevant et une autre copie envoyée à mon quartier général.

Une copie de cette lettre sera fournie au gouverneur de la Louisiane.

Très respectueusement, monsieur, votre obéissant serviteur, C. T. CHRISTENSEN, Lieut. col. A. A. général.

LETTRE DU GENERAL CANBY.

Le *True Delta* qui avait commencé à nous donner dans son édition de samedi soir l'historique de l'expédition entreprise contre M. Terry du bureau de l'enregistrement des votants continue cet historique dans son édition du dimanche. Nous ajouterons à ce que dit notre confrère la lettre du général Canby qu'il ne produit pas mais qui, selon nous, tranche la question d'une manière définitive en faveur du préposé nommé par le gouverneur Wells.

M. Burke, agissant sur l'ordre du maire, arrêta M. Terry et le garda pendant une demi-heure au bout de quel temps, il se décida à remettre les clés au chef de la police. La porte du bureau fut alors fermée et close. M. Terry, relâché se transporta de nouveau au quartier-général et adressa au général Canby une lettre où il protestait contre son renvoi et les moyens qu'on avait employés pour le renvoyer. Il disait qu'il avait fourni un cautionnement de $10,000 et que ce cautionnement n'avait pas été cancellé; qu'il n'avait reçu ni la notification de sa révocation ni la nomination de son successeur. Il soutenait en outre que le gouverneur n'avait pas le pouvoir légal de faire un pareil changement.

Après un moment d'attente M. Terry reçut du général Canby une réponse où il refusait de se mêler de cette affaire et lui conseillait de s'adresser aux tribunaux puisqu'il prétendait que le changement dont il se plaignait était illégal. C'est ce que compta faire M. Terry. En attendant, voici la lettre du général Canby à ce sujet:

Quartier général du Département du Golfe, Nile Orléans, 10 juin 1865.

Monsieur—J'ai reçu et examiné avec attention votre communication de ce jour.

Il est dans les attributions légales du gouverneur de suspendre l'officier préposé à l'enregistrement des noms et résidences de tous les citoyens qualifiés comme électeurs de la ville de la Nile-Orléans et de nommer un remplaçant, ou, si la gravité de l'offense qui lui est reprochée suffit pour justifier le procédé, de révoquer de sa place et de lui nommer un successeur.

Votre appel contre l'action du gouverneur doit être adressé à la Cour Suprême de l'Etat et je dois refuser de m'ingérer dans l'exercice d'aucune des fonctions qui lui ont été conférées en dehors de ce qu'exigent indispensablement la paix et la sécurité du département.

Je vous renvoie ci-inclus les papiers que vous m'avez adressés avec votre réclamation.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur, E. R. S. CANBY, Maj. gén. command.

A Mr. J. RANDALL TERRY, Nile Orléans, Lne.

†—Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Un correspondant de la *Tribune* a écrit dernièrement que M. de Montholon n'avait pas encore remis au secrétaire d'Etat la lettre de condoléance adressée par l'Impératrice à Mme Lincoln. Cette allégation avait été accueillie par des journaux hostiles à la France, qui voulaient représenter le prétendu retard comme une marque de froideur de la part de notre représentant pour le cabinet de Washington.

Le fait énoncé par le correspondant de la *Tribune* est complètement erroné. M. de Montholon a remis la lettre impériale à M. Hunter depuis fort longtemps, aussitôt après l'avoir reçue, et il n'a tenu qu'aux secrétaire d'Etat par intérim de la faire parvenir immédiatement à son adresse. Nous ajouterons que jamais les relations n'ont été plus cordiales qu'à présent, entre le cabinet américain et le représentant de notre pays.

## EUROPE.

Nous trouvons dans les journaux de New-York les nouvelles additionnelles suivantes:

FRANCE.

L'empereur Napoléon devait quitter l'Algérie le 26 mai.

La nouvelle que des corps de flibustiers se formaient aux Etats-Unis, pour venir en aide à Juarez, a causé une grande sensation en France et en Angleterre. On assure que des mesures ont été immédiatement prises par le gouvernement français pour parer à toutes les éventualités qui pourraient se produire de ce côté.

L'*Epoque* annonce qu'afin de parer à toutes les éventualités le gouvernement français a pris la détermination de renforcer les divisions navales sur la côte américaine.

M. de Bismark a été nommé grand'croix de la Légion d'Honneur à l'occasion de la ratification du traité de commerce entre la France et le Zolverein.

Le monument élevé à la mémoire de Napoléon Ier dans la ville d'Ajaccio a été inauguré le 15 au milieu de l'enthousiasme universel. Le prince Napoléon a prononcé un long discours dans lequel il a fait l'éloge du premier Empereur.

On mande de Lyon que le commerce des soieries a repris une activité nouvelle en raison des récents avis d'Amérique.

D'après la *Correspondencia*, l'empereur Napoléon ira à Madrid à son retour d'Algérie, mais cette feuille donne à entendre que ce sera dans le plus strict incognito.

Le roi et la reine d'Espagne ont quitté la capitale pour aller résider au chateau d'Aranjuez.

On pense que la mission de M. Vegezzi, à Rome, a eu beaucoup plus de succès qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, et on ajoute que l'on peut regarder la réconciliation entre la papauté et le roi d'Italie comme un fait dont les bases ont été déjà posées. Le roi a évidemment dû faire de très grandes concessions. On croit que la loi sur la suppression des corporations religieuses ne sera plus représentée aux chambres. Les nominations aux évêchés vacants auront lieu dans les conditions posées par le pape, et on espère que par suite de cette entente religieuse, les difficultés politiques pourront bientôt être aplanies.

Le bruit court que le roi Victor-Emmanuel ira rendre une visite au pape, à Rome dans le courant de l'été.

La Prusse a accepté la proposition de l'Autriche, que les diètes provinciales des duchés Sleswig Holstein soient convoquées séparément, avant la réunion de la diète générale des duchés. Les diètes provinciales voteront uniquement la loi électorale d'après laquelle les membres de la diète des duchés seront élus.

Le nouveau traité renouvelant le Zollverein a été formellement signé à Berlin par les représentants de tous les gouvernements qui font partie de cette union douanière.

On annonce de Bruxelles que le duc de Brabant a manifesté l'intention d'abdiquer ses droits de succession à la couronne de Belgique, en faveur de son frère cadet, le comte de Flandre.

ANGLETERRE.

Les nouvelles politiques sont peu importantes. Dans la chambre des communes, M. Griffiths devait appeler le 19 l'attention du gouvernement sur la proclamation du Président Johnson relative à la capture de M. Davis et demander à lord Palmerston s'il ne serait pas disposé à faire savoir au gouvernement des Etats-Unis que de telles extrémités [illegible].

[illegible]

---

"Foreign-Office, 11 mai 1865.

"Monsieur,

"J'ai l'honneur de vous informer que dans la situation actuelle de la guerre civile en Amérique, et dans l'incertitude qui peut exister sur sa continuation, il semble au gouvernement de Sa Majesté que le moment est arrivé de cesser d'exiger l'accomplissement de quelques-uns des ordres qui, conformément à ma lettre du 31 janvier 1862, avaient été donnés par les divers ministères du gouvernement de Sa Majesté, et qui donnaient le pouvoir aux autorités des ports appartenant à Sa Majesté, soit dans le Royaume Uni, dans les îles de la Manche, ou dans toute autre colonie de Sa Majesté, et dans ses possessions et dépendances étrangères, d'exiger, de tout navire de guerre ou de tout corsaire de l'un ou de l'autre belligérant entrant dans un port, une rade ou des eaux appartenant à Sa Majesté pour y obtenir les provisions ou autres choses nécessaires à la subsistance de leurs équipages, ou pour y effectuer des réparations, de mettre à la mer aussitôt que possible après le délai de vingt-quatre heures, sans lui permettre de prendre des approvisionnements au-delà de ce qui pouvait être jugé nécessaire à leurs besoins immédiats; et de ne pas souffrir qu'aucun de ces bâtiments fût autorisé à rester dans les eaux britanniques dans un but de réparation et continuât à rester dans un port, une rade ou des eaux appartenant à Sa Majesté, pendant une période plus longue que vingt-quatre heures après que ces réparations auraient été terminées; et aussi les ordres qui limitent la quantité de charbon et le temps pendant lequel on pouvait l'obtenir, pour le charger à bord des navires de guerre ou des corsaires de l'un ou de l'autre des belligérants. J'ai adressé une dépêche semblable aux secrétaires d'Etat du département de la guerre, des colonies, des Indes, aux lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, et aux lords commissaires de l'amirauté.

"J'ai bien l'honneur, etc.

"Signé: RUSSELL."

## CHRONIQUE LOCALE.

UN NÈGRE POIGNARDÉ PAR UN NÈGRE.—Hier matin, vers sept heures, une rixe a eu lieu, sur la Levée, au pied de la rue Poydras, entre deux hommes de couleur; un d'eux, William King, a été poignardé par son adversaire, Thornton Andrews. Il a reçu un coup dans le dos, près de l'épine dorsale, et un autre à la main droite. La première blessure est grave; elle a été pansée et King a été transporté chez lui au No 110 de la rue St-James.

Andrews a été arrêté et incarcéré. L'arme dont il s'est servi est un long couteau bowie. La police a conservé une partie des vêtements ensanglantés de King.

TENTATIVE DE SUICIDE.—John Halligar s'est coupé le cou, hier après-midi, à deux heures, au coin de la rues Piété et Arnous. Son état inspire de vives inquiétudes.

FARINE ET PRODUITS DE L'OUEST.—On trouvera chez B. P. Ethell, rue Poydras No 105, un assortiment varié de farines de diverses marques et qualités, et de salaisons et produits de l'Ouest vin en caisses et whisky.

VIN ROUGE, CHAMPAGNE, &c.—La maison Oscar Bercier & Co, rue de la Vieille-Levée, No 44, vient de recevoir, par le navire *Hearst Wergeland*, de Bordeaux, du vin rouge, du vin blanc, des sardines, &c.—Voir l'annonce.

**Edition d'hier matin.**

## PROCLAMATION
DU
GOUVERNEUR WELLS.

Nous recevons communication de la proclamation suivante:

Etat de la Louisiane, Département de l'Exécutif, Nile-Orléans, 10 juin 1865.

Au peuple des paroisses de Saint Tammany, Washington, Sainte Hélène, Livingston, Ouest Baton Rouge, Pointe Coupée, Saint Martin, Concordia, Madison, Carrol, Francklin, Sainte Marie, Est Féliciana, Ouest Féliciana, Tensas, Vermillion, Saint Landry, Lafayette, Calcasieu, Avoyelles, Natchitoches, Sabine, Caddo, Onachita, De Soto, Rapides, Morehouse, Union, Jackson, Caldwell, Catahoula, Claiborne, Bossier, Bienville et Winn:

Je vous offre mes félicitations sincères sur votre rentrée sous la protection du drapeau de notre pays, le symbole de la loi, de l'ordre et de la liberté, qui flotte maintenant majestueusement sur une nation unie. Notre Etat jadis riche et fertile, aujourd'hui ruiné et désolé par les ravages d'une guerre intestine, reprend ses relations naturelles (qui ont été temporairement rompues) dans la glorieuse union des Etats, unis par les obligations de la liberté universelle et par des liens qui ne peuvent jamais être dissous. Mon but n'est pas de remuer les cendres du passé en recherchant qui a eu tort ou raison dans la lutte terrible que la nation vient de traverser. Quelles qu'aient été les causes du soulèvement, et quelque amers qu'aient été les sentiments engendrés dans quelques cœurs, il vaut mieux que ces choses soient ensevelies pour toujours dans l'oubli. Ce n'est pas du passé, c'est du présent et de l'avenir que nous avons à nous occuper.

Dans cette crise, de grands devoirs et une grande responsabilité incombent à chaque citoyen, pour travailler vigoureusement et aider au rétablissement du gouvernement civil. Sans ce rapport c'est un symptôme encourageant de voir [illegible] les lois et la disposition qu'ont [illegible] ceux qui étaient si récemment engagés dans des hostilités contre le gouvernement. Les soldats eux-mêmes retournent chez eux, plus sages et meilleurs, reconnaissant franchement l'échec de leur tentative et tout exprimant le désir de faire amende des erreurs du passé par une obéissance cordiale au gouvernement, et se montrant heureux de se trouver de nouveau sous son contrôle bienfaisant.

Vous, mes amis et mes concitoyens, car je considère comme un privilège de vous appeler ainsi, vous devez suivre un si bon exemple. Vous devez vous mettre à l'œuvre pour organiser un gouvernement civil dans vos paroisses respectives. Il va falloir nommer provisoirement des shérifs, des recorders, des greffiers, et des juris de police, jusqu'à ce que des élections aient lieu conformément à la loi pour remplir ces postes. Il faut vous entendre et choisir des hommes intègres et capables pour remplir ces positions. J'agirai sur vos recommandations en nommant les personnes désignées par vous, si ce sont des hommes d'un caractère convenable, et qui aient prêté le serment prescrit dans la proclamation du Président du 8 décembre 1863, ou dans celle du 29 mai 1865. Ceci doit être la première condition dans tous les cas; l'original ou la copie certifiée du dit serment devant être transmis avec la demande de nomination.

Mon intention est aussi d'organiser le pouvoir judiciaire dans tout l'Etat en nommant provisoirement des juges des cours de district et des avocats de district, aussitôt que cela sera possible. Les juges sont nommés par l'Exécutif en vertu de la nouvelle Constitution pour un terme de six années, et je vous invite à me recommander ceux qui devront remplir ces fonctions, ainsi que celles d'avocats de district.

Je ne puis trop fortement vous recommander l'importance d'une action prompte et unanime de votre part dans les affaires sur lesquelles votre attention est appelée. Si vous négligez de profiter de l'occasion qui vous est offerte, je serai forcé de faire des nominations pour votre section d'après les meilleurs renseignements que j'aurai et vous ne pourrez me blamer si elles ne sont pas acceptables. Des élections importantes auront lieu cet automne. Il faudra élire des membres du Congrès et une Législature, et si chaque paroisse est pourvue des fonctionnaires nécessaires pour ouvrir un scrutin, une élection pour le gouverneur et les autres fonctionnaires d'Etat aura lieu en même temps conformément à la nouvelle Constitution.

La population de cette partie de l'Etat qui a été assez heureuse pour jouir de la protection du gouvernement général plus tôt que d'autres sections (chose pour laquelle elle n'a aucun mérite) a, dans le but de hâter la restauration du gouvernement civil de l'Etat, adopté une nouvelle constitution et élu une législature qui a passé des lois; cependant, je me crois autorisé à dire que c'était sans intention de frustrer ou de nier vos droits à prendre part à la confection de la loi fondamentale aussi bien qu'à celle des autres lois.

En terminant, je vous assure que personne ne désire plus que moi voir tout l'Etat représenté dans les élections générales, et particulièrement dans l'élection pour le poste de gouverneur.

J. MADISON WELLS, Gouverneur de la Louisiane.

## Le gouvernement civil.

La violence de langage à laquelle s'était laissée entraîner la presse du Nord commence à s'apaiser. Aux cris de colère, aux appels à la vengeance contre le Sud, qui avaient suivi la mort du Président Lincoln, succèdent des idées plus modérées, des conseils plus sages. Les plus acharnés d'entre les journalistes de New-York se sentent honteux de leur emportement et, faisant un retour salutaire sur eux-mêmes, ils abandonnent peu à peu la doctrine sauvage du *vae victis*. Il n'est pas jusqu'au *Herald* lui-même, ce vieux pêcheur endurci dans le [illegible] et la palinodie, qui ne déclare [illegible] un plaisir de voir pendre Jefferson Davis.

Mais le symptôme le plus significatif [illegible] mouvement qui s'est opéré dans la presse [illegible] vœu du rétablissement de la justice civile. Plus de tribunaux militaires, ont dit les journalistes en se faisant l'écho de l'opinion publique, et le télégraphe a répété cette bonne parole en la mettant dans la bouche du Président des Etats Unis lui-même. Enfin, comme pour inaugurer l'ère de la substitution du régime légal au régime du sabre, on instruit le procès de Jefferson Davis devant une cour civile [illegible] verdict d'un grand jury. On annonce qu'[illegible] fini avec les juridictions exceptionnelles [illegible] ouvre les portes aux nombreux [illegible] consignés dans les forts [illegible].

[illegible]

---

siste encore et elle subsistera forcément dans toutes les parties du territoire occupées militairement, jusqu'à ce que les gouvernements d'Etat y aient été rétablis et y aient repris leur jeu régulier. Mais la *Tribune* de New-York, qui aux doctrines les plus fanatiques sait quelquefois allier les idées les plus libérales, demande la restauration du privilège de l'*habeas corpus* et l'abrogation du régime militaire partout où le danger de la résistance a cessé. Le passage suivant de son article mérite d'être cité:

La paix étant officiellement proclamée, nous attendons de notre nouveau président la restauration la plus prompte du privilège de l'*habeas corpus* et l'abrogation du régime militaire partout où a cessé le danger de la résistance à l'autorité civile. Que les militaires soient toujours justiciables des tribunaux militaires, mais que les citoyens soient traités comme appartenant au civil et mis à même de faire face à leurs accusateurs, devant un juri impartial. Qu'aucune excuse ne soit donnée aux mécontents pour supposer ni aux fauteurs pour affirmer que le danger public n'a été qu'un prétexte et que le pouvoir militaire a été l'objet réel.

Le danger était réel; la prise de possession du pouvoir était essentielle à la vie de la nation. Mais à partir du moment où la nécessité cesse, l'exercice du pouvoir devient une usurpation et tend à créer des périls publics au lieu de les écarter. Faisons ensorte que le règne de l'ordre soit rétabli le plus tôt possible; s'il n'y a qu'un Etat où on puisse en toute sûreté revenir aux anciennes traditions, qu'on nous rende le privilège de l'*habeas corpus* dans cet Etat, et qu'on nous le rende dans les autres au fur et à mesure que cela se pourra.

Nous supplions le Président et ses conseillers de ne pas laisser passer un jour sans prendre en considération la question: "Ne pouvons-nous avec sécurité étendre la prédominance naturelle de la loi civile sur le régime militaire, jusqu'à ce que le dernier mille carré de notre pays repose de nouveau en sûreté sous la protection des sauvegardes si longtemps respectées de la liberté individuelle?"

La Louisiane se trouve dans des conditions plus favorables que les autres Etats du Sud pour voir se réaliser cette substitution du régime civil au régime militaire. Il y a cependant beaucoup à faire avant que la machine gouvernementale de l'Etat fonctionne comme autrefois. Il est clair que toute la partie de l'Etat qui vient de rentrer dernièrement dans l'Union devra venir se fondre dans celle qui était déjà administrée par le gouverneur Wells, jusqu'à ce qu'il soit procédé à une réorganisation complète et définitive.

Le général Canby qui commande le département, paraît disposé à laisser au gouverneur le contrôle absolu des affaires civiles, et les mesures que prend ce dernier indiquent qu'il veut qu'au jour du scrutin la population toute entière de la Louisiane soit appelée à procéder elle-même à la reconstruction de son gouvernement civil.

Si telles sont les véritables intentions du gouverneur Wells nous croyons qu'il obtiendra le concours de tous les citoyens qui s'intéressent à la prospérité de l'Etat. Mais il est encore impossible que la population se prononce tant qu'elle ne connaîtra pas les conditions qui lui seront faites et l'étendue des droits politiques dont elle aura à reprendre possession. Avant peu, sans doute, nous serons à quoi nous en tenir à cet égard.

*P. S.*—L'article qui précède était composé lorsque la proclamation du gouverneur Wells au peuple des paroisses nous est parvenue. Nous signalons à l'attention des citoyens de l'Etat cette proclamation conçue dans un esprit fort libéral, auquel nul ne pourra s'empêcher de rendre justice. L'oubli du passé, la remise aux mains des citoyens du pays du soin de réorganiser leurs administrations de paroisses et d'Etat, voilà en quelques mots le programme proposé à la population. Dans les circonstances actuelles, on ne pouvait espérer plus d'impartialité ni plus de loyauté. C'est aux citoyens de la Louisiane à répondre à cet appel en se mettant immédiatement à l'œuvre afin d'assurer le présent et de réédifier pour l'avenir sur les ruines du passé.

*Enregistrement des votants.*—Le gouverneur Wells a fini par triompher de la résistance opposée par M. Randall Terry à la révision des listes électorales frauduleuses qui ont servi aux dernières élections. M. C. W. Stauffer, nouveau préposé à l'enregistrement des votants, a été mis hier en possession de son bureau, et il annonce que demain, lundi, à neuf heures du matin, son bureau sera ouvert pour l'enregistrement des votants. On sait que par l'ordre du gouverneur, les anciennes listes sont complètement mises à l'écart.

Tous les citoyens, qui ont le droit d'après les lois de l'Etat de voter à la Nouvelle-Orléans, sont donc invités à se présenter pour faire inscrire leurs noms. Les élections qui doivent avoir lieu, l'automne prochain, auront une importance vitale pour la Louisiane, et tous les citoyens qui ont à cœur la restauration de la liberté civile, le maintien du bon ordre et la prospérité de l'Etat s'empresseront de revendiquer l'exercice du droit de vote qui est la sauvegarde du présent et de l'avenir.

## Nouvelles du Nord,

DEUX JOURS PLUS RECENTES.

Par l'arrivée du bateau à vapeur *Ben Stickney* nous avons reçu des journaux de St Louis du 5 et de Cairo de 5 au soir. Nous y puisons les nouvelles suivantes:

*Marchés de New York.*

New York, 5 juin—L'or a ouvert à 135 3/4, a monté à 136 3/8 et fermé à 136 1/4. Le coton est lourd à 44 à 45.

*Affaires du cabinet.*

Washington, 4 juin—On rapporte ce soir de bonne source que M. Stanton a donné sa démission. Ce n'est pas confirmé, mais on sait qu'il a résolu de quitter bientôt le cabinet.

Le bruit court que cette démission est le résultat d'une violente altercation entre le Président et le secrétaire, tous deux hommes d'une volonté bien trempée; et dans laquelle ce dernier s'étant laissé aller à sa brusquerie, le Président a saisi l'occasion pour l'informer que c'était lui Andy, qui était président des Etats Unis.

Mais on dit aussi que le président a assuré à un major-général hier que la séparation qui va avoir lieu n'a d'autre cause que la résolution de M. Stanton, résultat de son travail excessif. On a offert à M. Stanton la position de ministre à Berlin, mais ce n'est pas un poste assez important. Si sa démission n'est pas déjà dans les mains du président, elle y sera bientôt.

M. Harrington, assistant secrétaire du Trésor, a donné sa démission et ira comme ministre résident à Berne. Il partira le 1er juillet.

Le dissentiment qui existe entre le secrétaire de l'intérieur Harlan et son prédécesseur Usher, est considérable et devient sérieux. Le nouveau secrétaire examine impartialement les contrats opérés aux agences indiennes et autres affaires et en demande la révision sur la base de l'équité et de l'honnêteté. M. Usher proteste contre cette critique et en appelle au Président.

New York, 5 mai—Voici l'ordre du Président qui ordonne l'élargissement du représentant Harris, du Maryland:

Bureau de l'Exécutif, Washington, 31 mai 1865.

Dans l'affaire de Benj. B. Harris, la sentence de la cour est approuvée et confirmée; cependant des témoignages et des affidavits additionnels favorables à l'accusé m'ayant été présentés depuis la dite sentence, je juge convenable d'ordonner que la sentence dans l'affaire de Ben Harris soit remise et qu'il soit relâché de prison.

**Andrew Johnson.**

New York, 5 juin—Le jugement des conspirateurs occupera toute la semaine. Les plaidoiries commenceront mercredi, et la sentence ne sera pas rendue avant deux semaines.

On assure que le Président examine la question de savoir s'il n'est pas opportun de réunir le Congrès au 1er octobre.

New York, 5 juin—Le *Herald* dit que M. Conover, dont le témoignage sur la complicité des chefs rebelles dans l'assassinat vient d'être rendu public, est parti de Washington pour le Canada, il y a quinze jours, et qu'il devait revenir de suite, mais qu'on n'en a pas entendu parler. On craint qu'il n'ait été la victime de quelques violences.

*Sherman au club de la Ligue de l'Union.*

New-York, 4 juin—Sherman a été reçu à dîner par le club de l'Union et à son arrivée il a été accueilli par le Club de la Ligue de l'Union. Il a fait deux discours, mais ils ne contiennent rien d'intéressant. Il part dans la matinée pour West Point où il fera une halte.

Une dépêche de Washington dit que le général Thomas a commencé, pas le commandement du département de la Virginie. Le Président Johnson, en considération de la connaissance profonde qu'il possède du peuple du Sud-Ouest a décidé de lui confier l'œuvre de la réorganisation dans cette section. Son quartier-général sera à Nashville.

**Souscription à l'emprunt 7-30.**

Philadelphie, 4 juin—On a vendu hier pour $3,261,500 de bons 7-30. Les plus grandes souscriptions de l'Ouest viennent des Banques Nationales de Chicago. Elles s'élèvent à $445,300. Les banques de Boston, de Norfolk, ont souscrit. Il y a eu même $5,100 de la Nile-Orléans et $3,000 de Richmond. Le total des souscriptions pendant la semaine a été de $6,681,000.

Une lettre d'Allemagne dit: Le papier des Etats-Unis obtiendra bientôt une prime à cause de son utilité, que le commerce apprécie bientôt.

New-York, 4 juin—On écrit de Charleston [illegible] du gouverneur Magrath, de la [illegible] Il a été conduit à Hilton [illegible] sera bientôt envoyé au Nord pour y [illegible].

---

## Nouvelles d'Europe.

NewYork, 4 juin—Le steamer *Pennsylvania*, parti de Liverpool le 23 mai au matin, et de Queenstown le 24, est arrivé hier soir.

La nouvelle du plan d'émigration des Etats-Unis au Mexique attire l'attention. Le *Daily News* fait observer que si le président Johnson voulait donner à la France un motif pour déclarer la guerre, il ne débanderait pas les armées et ne vendrait pas des navires. Il se pourrait, néanmoins, que le trône de Maximilien fût en danger par suite des secours que Juarez pourrait recevoir du peuple américain en masse, ce qui ne donnerait à Napoléon aucun droit de réclamer auprès du Président.

Le *Morning Post* dit que des renseignements dignes de foi portent à croire que le président Johnson n'a aucune intention d'intervenir au Mexique et, ce qui est plus important, au Canada.

Garibaldi, dans une lettre caractéristique qui a été publiée, exprime l'espoir que la bonne entente ne cessera pas de régner entre l'Angleterre et l'Amérique.

D'Israëli a lancé un manifeste d'élection, pour les conservateurs, sur l'extension du suffrage. Il se prononce pour l'admission des classes éclairées.

On dit que le gouvernement français a révoqué l'ordre d'après lequel les navires américains ne pouvaient rester que vingt-quatre heures dans les ports français.

Le *Herald* a des raisons de croire que le gouvernement français s'occupe des enrôlements clandestins en Amérique et qu'en cas de nécessité il adoptera des mesures énergiques pour les empêcher.

L'amiral de Brest partira de Brest, sur une frégate, avec des instructions à ce sujet, aussitôt le retour de Napoléon, vers la fin de mai.

Le gouvernement français est très mécontent du discours que le prince Napoléon a prononcé à Ajaccio.

Liverpool, 23 mai—Le coton américain est très calme à 1/4 d. de hausse, et dans certains cas, 1/2 d.

Londres, 23 mai—Les fonds sont encore languissants, mais les consolidés étaient fermes, le 22, à 90 1/4 à 90 3/8.

Les 5 20 des Etats Unis ont fermé le 22, à 65 1/2.

Liverpool, 24 mai—On dit que quelques uns des ministres français menacent d'envoyer leurs démissions à moins que toutes les troupes françaises ne soient retirées du Mexique.

Il y a baisse de 1/2 à 1 d. dans le coton. Consolidés, mercredi, 90 3/4 à 90 1/2.

## MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 juin 1865.

Arrivé, depuis samedi, 153 bœufs, 274 cochons et 130 veaux. Vendu, 38 bœufs, 53 cochons, 115 moutons, 12 vaches à lait et 43 veaux. A vendre, 176 bœufs, 863 cochons, 163 moutons, 67 vaches à lait et 344 veaux.

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net. | — à | 22 |
| Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net. | — à | 20 |
| Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net. | — à | 15 |
| Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête | 80 00 à | 100 |
| Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête | 50 00 à 70 | — |
| Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête | 40 00 à 50 | — |
| Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête | 70 — à | — |
| Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête | 50 — à | — |
| Cochons, par liv. gr. | 10 à 11 | — |
| Moutons, par tête, en lots | 6 — à | 8 — |
| Vaches à lait, par tête | 50 — à 100 | — |
| Veaux 1re qualité par tête | 20 00 à 30 | — |
| Veaux de lait | 14 00 à 20 | — |

Décédé, dimanche soir, CHARLES, fils d'EDWARD PILSBURY et DESIRÉE PERRET, âgé de 1 an. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce soir à 5 heures. Le convoi partira de la rue Esplanade, encoignure Broad.

**Service funèbre.**

Un service funèbre sera célébré à l'église St. Augustin, MARDI 13 courant, à 7 heures précises du matin, pour le repos de l'âme de feue JEANNE BONNECARRERE, veuve Lafferranderie, décédée le 22 avril 1865. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister. De la part de son fils Jean Marie Lafferranderie. 21juin—2

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église St. Augustin, lundi, 12 du courant, à six heures et demie précises du matin, pour le repos de l'âme de Mme ARROUY, née MEZZI. Les amis et connaissances des familles Arrouy et Mezzi sont priés d'y assister. De la part de Arrouy. 3

## ATTENTION.

Le Shérif procèdera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, pour le compte de la succession de James Coll, à la vente de l'encan de propriétés améliorées de valeur, situées sur l'Avenue Washington et les rues Magazine et St Jean Baptiste, Troisième District. Voir aux annonces.

Les MM Montgomery, encanteurs, vendront, lundi, à dix heures, à la résidence No 129 de la rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St. Pierre, de beaux meubles en acajou et en noyer, des glaces françaises, des tapis, etc. etc.

## On achète
AU PLUS HAUT PRIX
### L'OR, L'ARGENT,
ET
### Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DECHIRES,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5mars—3m

A.'. L.'. G.'. D.'. G.'. A.'. D.'. L'U.'.
Or.'. di Nuova Orleans il 12 Giugno 1865 E.'. V.'.
R.'. L.'. NAZARET No 3.

La Loggia italiana Nazaret No 3. sotto la giurisdizione del Sup.'. Cons.'. 33e grado, terrà la sua tornata [illegible] alle ore sette 1/2 P. M., nel suo solito locale, all'angolo delle strade [illegible], al 1e grado.

Tutti i Framassoni sono invitati ad assistere. Per Ord.'. della L.'. A. ANSELMI, 12 giugno Seg.'.

ON DEMANDE une nourrice, No 36, rue Royale entre St Louis et Conti, sans enfant si c'est possible, et bien recommandée. 12juin—2

DEMANDE DE MAISON.

ON DEMANDE de suite une bonne maison de quatre appartements avec mansarde finie.

S'adresser à O. JAQUET, 3juin—3 11 rue St-Pierre, entre Chartres et Royale.

**AVIS.**

On désire acheter une propriété située dans les limites comprises entre les rues Ste Anne, Esplanade, Conti et Rampart. S'adresser au No 48 Passage de la Bourse. 12juin—6

A louer,

Une BELLE MAISON située au coin des rues Ste Anne et Dauphine. S'adresser à L. B. POTHIER, 3 juin—1m rue de la Vieille Levée No 63

MAISON A LOUER.—Une jolie maison située vis-à-vis à l'encoignure Berthier et Ste-Anne. S'adresser à B. POTHIER, 14 mai 63, rue Vieille Levée

## Avis aux Confiseurs-Pâtissiers.

A LOUER.

La grande propriété à l'angle des rues Royale et St-Pierre, bien connue comme ayant été louée pour confiserie depuis une trentaine d'années.

Pour les conditions, qui seront favorables, s'adresser, entre trois et cinq heures de l'après midi, au No 328 rue St. Claude, près de l'Esplanade. 11 mai—1m

Jour de départ, MERCREDI, 14 juin, à 4 heures de l'après midi—Pour THIBODAUXVILLE. Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine [illegible]. Pour les points intermédiaires. Le bateau à vapeur partira MERCREDI, 14 juin, à 4 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord ou à JOHN TITUS, agent, No 1A rue Tchoupitoulas. 12juin—1

POUR LA BAIE ST-LOUIS ET PASSE CHRISTIAN—La goélette ECLIPSE partira samedi 17 juin 1865, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à l'angle des rues Cirque et Julia, au New Basin Exchange. 11 juin—2t

POUR VERA CRUZ, immédiatement—La goélette anglaise clipper WM HOGAN, capitaine Royal, partira dans quelques jours pour Vera Cruz. Pour fret ou passage, s'adresser à W. WAKEFIELD, rue de la Commune No 159.

A vendre ou à fréter.

La goélette américaine ECLAIR en bon état du port de trente deux tonneaux, amarrée actuellement en face de la Place Jackson, 1d District. S'adresser à bord, ou chez A. SOBOLA, No 141 Vieille Levée. 7juin—1m

136 ....... Rue Gravier ....... 136
PRES L'HÔTEL ST-CHARLES,

## John M. G. Parker & Co,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, Courtier de bateaux à vapeur et de navires. Agents pour la vente des bons des Etats Unis, Agents pour les terres et les édifices en général.

Succursale, Nos 31 Commercel No 4, St Michel, coin Conti, Mobile, Ala.

DEMANDE DE PLACE.

UN monsieur qui vient d'arriver en ville, demande une place d'instituteur. Il a reçu une bonne éducation d'université et est bien connu comme littérateur du Sud. S'adresser, par lettre, à Evelyn, au bureau de l'Abeille.

MULETS, HARNAIS ET WAGGONS.

A VENDRE à l'amiable 10 mulets avec leurs harnais—aussi trois wagons, le tout en parfait état, et livrables tous les jours. S'adresser à J. Jouet, No 72 rue Toulouse. J. JOUET.

MOULIN A SCIE.

A VENDRE à l'amiable, un moulin à scie à vapeur, en parfait état, [illegible].

DEMANDE DE TRAVAILLEURS.

ON demande deux travailleurs [illegible] calme. S'adresser au No 71 de la rue Poydras. 9juin—3

DEMANDE DE PLACE.

UN jeune homme intelligent demande une place dans un magasin de gros ou en détail [illegible]. S'adresser 150 Poydras No 71.

## Le Dr. Evariste A. Rossy,

*Autrefois de Thibodeaux, Louisiane,*

EST de retour en ville et a repris l'exercice de sa profession. Résidence et Bureau: Rue Baronne, No 15, près Canal. 9juin—1m

Viandes fumées, whisky, amidon, &c.

---

DIVERS .... DIVERS .... DIVERS.

A VENDRE PAR

## E. S. KEEP,

Rue Poydras, Nos 77 et 79.

MILLE CINQ CENTS barils FARINE superfine des marques de choix suivantes de St Louis—ATLANTIC, PREMIUM, MAIN STREET, DECATUR.

500 barils PORC mess épais,
50 do do mess prime,
100 do do prime,
100 do do Rump,
50 do do Joles,
20 boucauts EPAULES bacon—J. J. Rea & Co.
10 do PLATS COTES désossés,
20 do PLATS COTES ribed,
10 do EPAULES sèches salées, en boucauts
50 fréquins BEURRE Goshen nouveau—choisi,
25 do BEURRE nouveau, réserve de l'Ouest, de 50 livres,
25 barillets BEURRE, réserve de l'Ouest, de 25 livres,
30 boîtes THE OOLONG de choix.

En débarquement et en magasin. 12juin—7

AVERTISSEMENT:

**Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville de la Nile-Orléans.**

Nile-Orléans, 10 juin 1865.

Le nombre de tickets faux déposés dans les boîtes des chars de cette compagnie augmentant chaque jour on est porté à croire qu'on les fait encore circuler comme monnaie. Le public est encore averti de se tenir sur ses gardes. Ces tickets sont de la nouvelle émission jaune; d'un côté se trouve un char, de l'autre côté le nom de J. B. Slawson, Prest parait sur les uns et celui de J. P. Slawson, Prest sur les autres.

Ceux qui ordonnent le départ des chars et les conducteurs sont les seuls qui seront autorisés à vendre les tickets de la compagnie pour le passage. Ces tickets sont émis pour les passagers seulement et ne peuvent servir que pour le passage.

Quiconque sera surpris déposant un ticket faux dans la boîte, empêchement du passage, sera arrêté et poursuivi devant les tribunaux.

La compagnie renouvelle l'offre d'une récompense de cent piastres pour l'arrestation et la condamnation de contrefacteurs de ses tickets.

J. COLE, Président. 11juin—5

## AUX VOTANTS.

HOTEL DE VILLE, Nouvelle Orléans, 10 juin 1865.

AVIS est donné que le Bureau d'Enregistrement des votants de la ville de la Nouvelle Orléans sera ouvert LUNDI, 12 juin à 9 heures du matin, en vertu de la Proclamation de J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 1er mars 1865.

C. W. STAUFFER, 10 juin—1 Préposé à l'enregistrement des Votants

## Avis du Bureau de Poste.

Bureau de poste—Nouvelle-Orléans, Le, 6 juin 1865.

Aux détenteurs de boîtes à clés du Bureau de Poste de la Nouvelle Orléans—qui avaient des dépôts dans leurs boîtes le 1er mai dernier,

Vous êtes informés que M. John M. G. Parker, ci-devant maître de poste, a transporté les dits dépôts, le 2 mai 1865, ou avant cette époque, qui s'élevait à $660 67. La boîte 101 avait $48 en espèces qui ont été également transportées.

Je ne serai responsable d'aucun dépôt fait dans les dites boîtes avant le 1er mai 1865.

R. W. TAGLIAFERRO, Maître de Poste. 4 juin—6

## Consulat Général d'Italie.

AVIS.

Nouvelle Orléans, 26 mai 1865.

UNE médaille en commémoration des guerres qui ont eu lieu pour l'Unité et l'Indépendance d'Italie vient d'être instituée par Décret Royal du 14 mars dernier.

Tous les Italiens ou étrangers demeurant dans les Etats du Golfe, qui peuvent y avoir droit, sont invités à adresser au Consulat Général d'Italie à la Nouvelle-Orléans leurs demandes munies de titres justificatifs. 1er juin

**AVIS.**

LOUIS FELIX MAXENT s'est noyé hier au débarcadère du Ferry du Second District vers 11 heures du matin. Il était de forte constitution, âgé de 45 ans, d'une taille de 5 pieds 11 pouces, avec des cheveux courts et gris, sans barbe, habillé de noir avec un gilet blanc.

Une récompense est promise à quiconque fera retrouver son corps. A. DOLHONDE, 11juin—2 88 rue des Magasins.

## Vins de dessert et vieille eau-de-vie de Cognac.

LES soussignés offrent à vendre, pour clore leur consignations, En douane:

132 packages eau de vie supérieure des marques Pinet Castillon & Co, J. Denis Henry Mounié & Co, Joyeux Ane Champagne, Melady, A. Seignette;

500 caisses vin rouge et blanc des crus suivants: Pontet Canet, Leroze, Moulon, Château Margaux 1858, Château Lafitte 1858, Château Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes.

20 caisses curaçao de Hollande, Lafauria, 5 caisses liqueurs supérieures [illegible]. SEULATOUR & CO, 30, rue Conti

F. A. GORRAIS—JUAN SABATES—JOSE SABATES, (Ci-devant de la Nouvelle Orléans)

## Sabatés Frères & Co.

Marchands Commissionnaires, ET Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal, Rue Oficios, No 18, HAVANE, (Cuba.) 6juin—3m

## Tabac de la Havane.

50 BALLES tabac de la Havane, en feuilles, en débarquement de la barque *Gertrude* arrivée de la Havane, à vendre par E. WITTING, 6juin—6 Rue Tchoupitoulas, No 15.

**AVIS.**

A VENDRE UN RESTAURANT bien achalandé sur et Royale No 207. 12mai—1m

## Courses de charité.

Les GRANDES COURSES DE CHARITE au Louisiana Fair Grounds, Commenceront MERCREDI 14 juin 1865 et continueront QUATRE JOURS—si le temps le permet.

Les entrées auront lieu aux écuries de P. LINER et fermeront LUNDI SOIR, 12 du courant, 7 juin

## CONFISERIE DE L'OPERA,

Enc. Toulouse et Bourbon,

### J. HIMBERT.

**Spécialité de pâtisserie, de confiserie, de glaces et de sorbets.**

On trouvera constamment dans cet établissement un choix très varié de

GLACES

Au chocolat, A la vanille,
A la fraise, A l'ananas,
Macédoine de fruits.
BISCUITS et SORBETS de toutes sortes.

Comme toujours, et depuis l'ouverture de cette maison, il y aura un assortiment complet de PATISSERIE fine et variée; bonbons importés, et tout ce qu'un salon de ce genre peut offrir d'agréable.

Commandes en ville—Soupers, Dîners, Baptêmes et Ambigus.

GLACES ............. 15 sous.
SODA ............... 15 sous.
BISCUITS Glacés .. 25 sous.

11 mai—1m

## Confiserie et Restaurant de Richelieu,

PROSPER LEVY.

174 ...... Rue du Canal ...... 174
*Entre Baronne et Philippa,*
NOUVELLE ORLEANS.

OUVERTURE de ce magnifique établissement le JEUDI, HUIT JUIN PROCHAIN.

Le salon du rez de chaussée sera spécialement affecté aux dames qui y trouveront, à toute heure, toutes sortes de rafraîchissements tels que: chocolat glacé, crème à la glace, limonades glacées, sorbets, café, chocolat, etc. et de plus un RESTAURANT REGULIER SERVI A L'INSTAR DES GRANDS ETABLISSEMENTS DE PARIS.

Restaurant pour messieurs au premier étage.

On y trouvera toujours tout ce que le marché peut offrir en fait de PRIMEUR ET DE NOUVEAUTE ALIMENTAIRES.

Vins et liqueurs spécialement importés pour la maison.

Pension par mois, par semaine ou au cachet à des prix très modérés.

Commandes pour noces, soirées et parties.

La galerie, brillamment éclairée sera mise tous le soir à la disposition du public.

La maison rue du Camp No 153 continuera comme par le passé. 30 mai—1m

CIRCULAIRE.

Nile-Orléans, 1er juin 1865.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il commence les affaires à la Nile-Orléans, à partir de cette date, pour son propre compte, sous la raison F. DOLHONDE & Co, comme facteur de coton et marchand commissionnaire.

Il espère que ses zèle et sa longue expérience lui vaudront leur appui.

Les ordres de vente et d'achat seront promptement remplis. 4juin—3 F. DOLHONDE.

## F. DOLHONDE & Co.,

Facteurs de coton ET MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, Rue Natchez No 37, Entre les rues Camp et Magazine—NILE-ORLEANS. REFERENCES. Cobb, Martin & Co, New York; Martin & Co, Louisville, Ky.; E. H. Kennedy & Co, Nile Orléans; Lou Rivas, Battle & Co, Mobile, Ala; Geo Dusbold & Co, Chicago, Ill. 6juin—1m

---

FARINE, PORC, &c.

QUATRE CENTS barils de FARINE extra, de choix, 300 barils de FARINE, bonne extra, 400 do do superfine, 300 do do fine.

150 barils PORC mess, 150 do do rump, 50 do do mess prime, 20 do MACHOIRES de choix.

100 caisses VIN ROUGE,

50 barils WHISKY non rectifié.

A vendre par B. P. ETHEL, 11 juin—6 rue Poydras, No 105

DIVERS. DIVERS.

CENT barriques vin rouge St. Julien Médoc, 100 barriques vin rouge de Marseille, très corsé, 100 quarts de pipe vin de Porto et Madère, 100 caisses de [illegible] bonnes sardines à l'huile, 100 caisses de [illegible], 200 paniers huile d'olive Plagniol, 22 onces, 400 caisses vin rouge blanc, 30 barils vinaigre de vin blanc, 30 balles amandes à coque tendre, 30 do do noisettes, 30 sacs noix du Brésil, 100 caisses raisins Layers, en débarquement du steamer *Hearst Wergeland*, et du navire *Hearst Wergeland*, venant de Bordeaux.

A vendre par ANT. LANATA, 11juin—4 84 & 11 rue Jefferson.

## P. Charles CUVELLIER,

AVOCAT, &c,

A repris l'exercice de sa profession au bureau de WALTER H. PETERS, Notaire Public, &c.

No 142, rue Gravier, 11juin—10 entre Camp et St. Charles.

JARDINIER.

ON demande un bon JARDINIER pour faire des légumes. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 44, rue St Charles. 11juin—3

ON DEMANDE de suite deux bons CONFISEURS et un PATISSIER. Emploi permanent et gages libéraux sont offerts pour des ouvriers compétents. S'adresser rue Vieille Levée No 83, entre St Louis et Conti. 11juin—3

**Septième, Huitième et Neuvième Ward.**

TAXE DIRECTE DES ETATS UNIS.

*Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.*

Bureau, rue de la Commune, No 196. Nile Orléans, 5 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Septième, du Huitième et du Neuvième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans est achevé: les taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, intitulée "Acte pour la perception de taxes directes, dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et a été approuvée le 7 juin 1862—devront être payées au bureau No 196 de la rue de la Commune, Nile Orléans, dans les soixante jours qui suivront le SIX JUIN 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les soixante jours seront frappés d'une amende de cinquante pour cent.

Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains ou de leur lots. Elles feront bien aussi de se munir de leurs comptes de taxe d'Etat.

Ces Wards constituent le TROISIEME DISTRICT MUNICIPAL.

Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des Taxes. E. M. RANDALL, GEO. W. AMES, M. F. BONZANO. Commissaire de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane.

Pour copie conforme, K. S. DERICKSON. 4 juin—60

**Emprunt 7 3/10 des Etats Unis**

LE soussigné a, par autorisation, assumé l'agence pour la vente des billets 7 3/10 des Etats Unis, lesquels doivent être payés en trois ans, à partir du 15 juin prochain, jusqu'à cette date, l'intérêt de ces billets sera payé en espèces au bureau No 44 de la rue du Camp, à côté du local de la Trésorerie des Etats Unis. ERIE LOCKE, Courtier. 11mai—30

## Emprunt 7-30 des Etats-Unis,

Convertibles en bons 5-20 portant intérêt en or.

Le soussigné ayant reçu L'AGENCE LOCALE pour la vente de l'Emprunt 7-30 des Etats Unis, annonce au public QU'IL EST PRET A RECEVOIR DES SOUSCRIPTIONS. LES BONS SONT LIVRES IMMEDIATEMENT AUX SOUSCRIPTIONS.

J. M. G. PARKER & CO. 30 mai—1m Rue Gravier, No 136, Nile Orléans.

## Emprunt 7-30

DES ETATS UNIS.

TROISIEME SERIE.

$230,000,000.

Avec l'autorisation du Secrétaire du Trésor, le soussigné, agent général pour la vente de sécurités des Etats Unis, offre au public la troisième série des billets du Trésor, portant sept et trois dixièmes pour cent d'intérêt par an et connus sous le nom de

Emprunt 7-30.

Ces billets sont datés à la date du 15 juillet 1865, doivent être payés à trois ans de cette date en monnaie courante ou pouvant être convertis, au gré du porteur en

**Bons 5-20 des Etats Unis Portant six pour cent d'intérêt en or**

Ces bons sont maintenant à prime et, comme tous les bons du Gouvernement, sont exempts de taxes d'ETAT, de COMTÉS et de MUNICIPALITÉS—CE QUI AJOUTE DE UN A TROIS POUR CENT PAR AN A LEUR VALEUR, suivant l'impôt prélevé sur d'autres propriétés. L'intérêt se paie semi annuellement en coupons attachés à chaque billet, coupons que on peut détacher du billet et vendre à un banquier ou à une banque quelconque.

*L'intérêt à 7 30 pour cent s'élève à*

| | |
|---|---|
| *Un cent par jour sur un billet de* | $50. |
| *Deux cents par jour sur un billet de* | 100 |
| *Dix cents par jour sur un billet de* | 500 |
| *Vingt cents par jour sur un billet de* | 1000 |
| *Une piastre par jour sur un billet de* | 5000 |

Les billets de toutes les dénominations indiquées sont fournis sans délai sur la réception de la souscription.

Les billets de cette troisième série sont de la même forme et ont les mêmes privilèges que les sept trente déjà vendus, excepté que le gouvernement se réserve le droit de payer l'intérêt en or à 6 pour cent au lieu de 7 3/10 en monnaie courante. Les souscripteurs déduiront, en souscrivant, l'intérêt en monnaie courante jusqu'au 15 juillet.

La livraison des billets de cette troisième série de sept trente commencera à partir du 1er juin; elle se fera promptement et continuellement après cette date.

Les légers changements apportés aux conditions de cette troisième série ne se rapportent qu'à l'intérêt. Le paiement en or, s'il est fait, équivaudra à l'intérêt en monnaie courante de taux le plus élevé.

Le retour aux paiements en espèces (et c'est alors seulement que le gouvernement se prévaudra de l'option d'acquitter l'intérêt en or) réduirait et égaliserait tellement les prix que les achats faits avec six pour cent en or vaudraient autant que ceux qui ont été faits avec sept et trois dixièmes pour cent en monnaie courante. C'est

Le seul emprunt sur le marché [illegible]

---

Aux personnes non acclimatées

ET

## AUX MILITAIRES rentrés dans leurs foyers.

La salubrité de la Nouvelle-Orléans peut, jusqu'à un certain point, être attribuée aux rigoureuses ordonnances sanitaires des autorités. Mais ce serait folie de supposer que la propreté seule suffit à écarter la FIEVRE JAUNE; car, il y a malheureusement trop d'exemples qui prouvent qu'après une absence de cinq à six ans, la fièvre jaune reparaît et sévit aussi mortellement que jamais en dépit des ordonnances civiles, militaires et médicales.

Le moyen le plus sûr de se préserver de la fièvre jaune est de maintenir le FOIE en bon état—le foie qui, dans la FIEVRE JAUNE comme dans la "PESTE de Sibérie", est le principal organe attaqué. En effet chez ceux qui meurent de la fièvre jaune, le foie au lieu d'être d'un rouge foncé, est décoloré, d'un jaune-paille.

Ceux qui prennent l'Elixir du Dr Ellalena savent combien est salutaire l'effet qu'il produit sur le foie et l'on ne saurait trop engager les personnes non-acclimatées à se prémunir contre la fièvre jaune en prenant journellement l'Elixir, au lieu de l'affreux mélange de "Sherry et bitters" qui ruine l'estomac sans jamais ouvrir l'appétit.

Ou reviendra sur ce sujet—en attendant, qu'on essaie du seul remède qui puisse conserver la santé à l'appétit.

Quant

**aux militaires rentrés dans leurs foyers**

c'est à eux de juger jusqu'à quel point leurs estomacs ont souffert et de décider s'ils veulent avoir recours au seul remède qui puisse rendre sûrement à leur important organe.

Les malades feront bien de lire et de suivre l'avis collé sur chaque bouteille. Voir aux annonces. 19mai—

## Dyspepsie, Aigreurs, &c, &c.

GUERISON RADICALE.

## ELIXIR ANTI-DYSPEPTIQUE,

DU Dr J. ELLALENA.

LA DYSPEPSIE, est une maladie affreuse qu'affecte particulièrement les populations de ce continent; elle engendre les AIGREURS, les MIGRAINES, l'IMPUISSANCE, la STERILITE, les DOULEURS D'ESTOMAC, l'IMPURETE DE L'HALEINE, la CONSTIPATION, &c., &c. Tous les remèdes employés jusqu'à présent n'ont pas réussi, puisqu'on rencontre à chaque pas des personnes qui souffrent de cette maladie. L'ELIXIR du Dr ELLALENA, qui depuis 20 ans, opère des merveilles en Europe, était inconnu en Amérique. Une guérison prompte attend, ici comme ailleurs, les personnes atteintes des maladies qu'engendre la DYSPEPSIE.

Voir l'INSTRUCTION qui accompagne chaque bouteille.

Chaque bouteille porte le cachet particulier de l'inventeur.

A vendre chez Ed. GUILLOT, 120 rue Royale, A. SCHWAB, 128 et 133 rue de Chartres, 19 mai—2m LMV ancien local de Wright.

## Une Bonne Nouvelle!!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un tableau vient d'être ouvert rue Royale, 177, au CAFE ROYAL, entre Ste Anne et Orléans, avec bien connu par l'affabilité de son nouveau propriétaire. Ce tableau a pour but d'enseigner aux ouvriers sans ouvrage les endroits où ils peuvent s'en procurer et à MM. les entrepreneurs, les ouvriers en bâtiments de tous genres, leur occupation, leurs capacités respectives et leurs résidences. Tous les ouvriers et les patrons comprendront l'avantage qu'ils trouveront à cette démarche qui est dans leur intérêt attendu que les renseignements demandés et délivrés sont gratis.

S'adresser au CAFE ROYAL, 177 rue Royale, 11 juin Entre Ste Anne et Orléans.

GRANDE

## SOIREE DANSANTE

AU

CEDRE MAGNOLIA,

LUNDI, 12 du courant; à cinq heures de l'après-midi: 11 juin—3

---

DISCIPLES DE BERANGER.

GRANDE FETE CHAMPETRE!!!

SUIVIE D'UN BAL,

Donnée par la Société, au local de la

**Loge La Parfaite Union,**

*Rue des Remparts entre Dumaine et St Philippe*

Le SAMEDI 17 JUIN 1865.

Ouvertures des Portes à 6 heures P. M.

De 6 à 9 heures—GRAND CONCERT—Promenade dans les Jardins où se trouveront réunis des Jeux et divertissements de tous genres.

A huit heures—ILLUMINATION DES JARDINS. 150 verres de couleur, 200 lanternes chinoises, Pots de feu, &c, &c, donneront à l'ensemble de cette Fête, un aspect vraiment féerique.

Cette partie du Programme est sous la direction de M. E. Masson, [illegible] bien connu déjà pour les beaux résultats qu'il a obtenus comme décorateur.

A neuf heures—Explosion d'une pièce d'artifice au bouquet.

L'OUVERTURE DU BAL.

INTERMEDE

*Chœurs exécutés par MM les Sociétaires.*

A MINUIT—Tirage d'une grande

### TOMBOLA

Composée de magnifiques Lots, Surprises et immédiatement après, reprise du Bal.

Prix du billet pour Cavalier ........ $1 00
Prix du billet pour la Tombola ........ 25

Toutes demandes d'invitations pour dames doivent être adressées par les souscripteurs, au Comité d'Invitation et d'Organisation ci-dessous, siégeant tous les mardis et vendredis soir, au local de la Société, rue Bienville.

*Comité d'Organisation et d'Invitation.*

MM. L. L. Marchand, président—H Fides, F Hearl, vice présidents—H Wehrman—E Chopin—E Gallois—John Hosch—E Masson—A Belanger—A Gory—E Lambert—L Petit.

On trouvera des cartes pour cavaliers chez MM L. L. Marchand, 241 rue de Chartres—H Fidel, encoignure Chartres et Toulouse—John Hosch, rue Bienville—M Michon, rue Royale—E Lambert, au bureau de l'Abeille—J E Fisher, rue Conti, entre Vieille Levée et Chartres—Louis Vallée, 71 rue du Camp.

Il y aura à la disposition du public un restaurant, une barre, crèmes à la glace, pâtisserie, etc., ainsi qu'un vestiaire.

Les personnes qui désireraient louer le privilège de tenir ces différents établissements sont invitées à envoyer, SOUS PLIS CACHETES, leurs soumissions au Comité d'Administration qui, le SAMEDI 10 JUIN 1865 s'assemblera afin d'adjuger, aux plus offrants, ces privilèges ci-dessus mentionnés.

A. LAMARRE, 31 mai— Assistant-secrétaire

## Soirée Musicale

Coliseum No 51 rue Bienville.

LE soussigné prévient ses amis et le public que l'ouverture de son jardin aura lieu MERCREDI prochain à huit heures du soir et tous les Mercredi et Vendredi de la semaine par la bande célèbre de M. J. V. Gessner. Pourles rafraîchissements le public en jugera par lui même. Venez, voyez et jugez.

6juin—8 J. HOSCH.

DEMANDE DE

*COMMIS PHARMACIEN.*

Un bon commis pharmacien, parlant le français et l'anglais, trouvera une place en s'adressant à la pharmacie Nos 13 et 15 de la rue Royale. 11 mai

## Avis aux Voyageurs.

GRAND HOTEL MEUBLE situé rue du Colysée No 36, quartier des Champs Elysées tenu par Mme VARNEY, de la Nouvelle-Orléans.—Table d'hôte de famille et service à la carte.

Grand jardin, grande cour, billard, etc., etc.

Cet hôtel se recommande par sa belle situation et le confortable de son ameublement.

AIMEE VARNEY, née Andry, 16 mai—1m 36, rue du Colysée.

AVIS.

Monsieur A. TAMBOURY prévient le public que n'ayant donné de procuration à qui que ce soit, qu'il ne paiera aucune espèce de dette contractée en son nom, même par aucun des membres de sa famille. 6juin—8t

## Demande d'ouvriers Tailleurs.

3 Pour les habits, 2 pour les pantalons et 1 pour les gilets de dessous.

On leur donnera les prix suivants

Pour les habits ............ de ...... $9 à $12
Pour les pantalons ......... de ...... 3 à 3 50
Pour les gilets de dessous de ...... 3 à 3 50

JOSEPH LEROY, 8 juin—6 à Vicksburg, Miss

## Ross & Waters,

*Courtiers de produits et de Marchandises en général,*

Rue Poydras, No 103,

*Nouvelle Orléans.*

LES affaires qui nous seront confiées seront l'objet d'une attention spéciale, et toutes les transactions de FARINE se feront sous la surveillance de M JAMES ROSS, inspecteur de farine de cette ville depuis trente ans et, pendant nombre d'années, président d'un Board d'inspecteurs de Farine.

—Références autorisées—

E. H. KENNEDY & CO, Nouvelle Orléans.
E. S. KEEP, do
GIVEN WATTS & CO, do
G. T. BUDDECKE & CO, do
WATTS CRANE & CO, New York.
W. WATTS & CO, Liverpool. 9juin—1m

## Madame M. A. BISHOP

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'elle vient d'ouvrir un magnifique Café au No. 74 rue St Charles, au-dessous de l'Opéra St Charles. Elle n'a que des liqueurs de choix. LUNCH, tous les jours, de 10 heures a. m. à 12 heures P. M. 9 juin—1m

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

LE Dr. H. C. D'AQUIN a l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son domicile du No 163 rue de l'Esplanade au No 159 rue Bourgogne, au coin de la rue St Pierre. 11juin—6t

ON DEMANDE un jeune homme de 18 à 20 ans, parlant l'anglais et le français, pour le service d'un garçon de peine. Il ne doit point se présenter s'il ne donne des bonnes garantie de sa personne. S'adresser au bureau de l'Abeille. 11juin—4

A LA

"PLUME DE BRONZE".

Papeterie, Imprimerie et Reliure

ARTICLES DE BUREAUX

—AU GRAND COMPLET—

Tous les articles vendus dans cette maison sont garantis.

### Gros et Détail.

Expéditions à la campagne et au Mexique.

## FRANCIS BOUVAIN,

69, RUE BOURBON,

ET 112, RUE GRAVIER.

Toute commande pour la ville s'expédie franc de port à domicile.

Les clients pourront faire leurs commandes par écrit, les expédier par la Poste, Boite No 1. 2avril—D L V

## Vêtements et Lingerie

*A UNE GRANDE REDUCTION*

THOS. C. PAYAN,

RUE DU CANAL, No 72,

VEND en ce moment tout son stock de VETEMENTS DE MODE AU DETAIL à très bas prix. Une soldes tout [illegible]. 11mai—1m

*CONSERVEZ VOS DENTS!*

J.-A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 196 ...... RUE DU CANAL ...... 196 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exercer scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 juin—1m

## AVIS DE DENTISTE.

A. T. M. McLAIN, M. D., Chirurgien Dentiste, Rue Baronne, No 14, Nile-Orléans.

Devant s'absenter pour plusieurs mois pour cause de santé, invite ceux de ses amis et clients qui pourraient avoir besoin de ses services de s'adresser à lui avant son départ qui est fixé au 1er juin.

Il s'occupe de toute espèce d'ouvrages artificiels et de la pose des plaques adhérentes.

Pendant son absence, toutes les opérations seront faites, à son cabinet, comme par le passé, par d'habiles dentistes. 1mai—1m

*RESTAURANT ST. LOUIS,*

Tenu par Henri Barthe,

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement et joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 1er juin

## Restaurant Français,

72—*RUE DE CHARTRES*—72

### Tenu par M. Philippe Forgot,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, etc. M. FORGOT conservera ses anciens prix. 14 mai—

## Avis au public et aux contribuables

LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessments et de faire remettre à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat, No 57 rue St. Pierre, tous les jours de 9 heures à midi. JOHN T DUFOUR

PLUS DE DISTANCE!!

*DIVINATION, PREDICTION;*

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne nouvellement élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après midi. No 68, rue St. Louis

## Aux peintres.

TROIS MILLE LIVRES BLANC DE CERUSE PUR UNION,
20 barils HUILE DE LIN,
5 barils BENZINE,
2 barils ESSENCE DE TEREBENTHINE,
2 barils VERNIS,
LES COULEURS DE TIEMAN, SECHES ET A L'HUILE.

---

## VENTES A L'ENCAN

*Meubles, Marchandises sèches, Vitrières, Bleue, &c.*

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

Salle d'encan No 94, rue de Chartres.

LUNDI 12 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à sa salle d'encan No 94, rue de Chartres près Conti—

Un lot de meubles acajou et noyer.
Un lot d'articles de merceries.
Un lot de fournitures pour les marchands de meubles. Vitrières, pendules, stove, matelas &c. 10 juin

**Meubles, Meubles.**

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, lundi, 12 juin, à 11 heures dans leur salle d'encan, au Mason's Hall—

Meubles en acajou et en noyer, bois de lit, toilettes, armoires, chaises, buffets, tables, sofas, causeuses, tables, &c, &c, tables cirées et pianos.

Conditions—Comptant. 11juin

VENTE PAR CATALOGUE

D'eaux de vie françaises, vins, liqueurs, vermouth, kirsch, absynthe, sucre blanc, truffes, petits pois.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

MARDI le treize juin, 1865, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin de l'importateur M. G. H. Norman, encoignure Royale et Douane, les articles suivants—

[illegible] barriques vin de famille, différentes marques, [illegible] caisses vin Haut Brion, J. E. Larrieu 1858, 1er grand cru—quarts et demi.

740 caisses vin St Emilion 1851—Gruau Larose 1858—Léoville 1858—Ch. Giscours 1858—Pichon de Longueville 1849—Cos d'Etournel 1857—Ch. Lafite 1858 1er grand cru.

Chateau Latour 1844 1er grand cru.
Chateau Margaux 1854 do.

150 caisses champagne Che Farre, F Cartier & Co et autres marques distinguées.

Eaux de vie françaises, en baril et en bouteille, macaroni, sucre, porto, kirsch, absinthe Pernod, sucre blanc en poudre et en morceaux, truffes, petits pois, blanc de baleine, &c.

Les catalogues avec les détails seront prêts un jour avant la vente. 9juin

## Vente de Marchandises sèches,

PAR E. ROGER & Co

O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 13 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

300 lots Marchandises sèches étrangères et américaines, telles que: indiennes, cotons blancs à écrue, toile d'Irlande, coutil, jaconats, fantaisie, barèges, brig, 80, corsets, percale, damassé, [illegible], grenadines, toile, gilets, mousseline de laine noire, parasols soie, déchirés tapis de table, mouchoirs Madras, barège pour voiles, devant de chemises, casimirs, drap d'été, mouchoirs batiste, soie à coudre, jupons, bonneterie, articles de fantaisie, &c.

Conditions à la vente. 11 juin

Argenterie de table, doublement plaquée,

PAR W. H. BUNNELL, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 13 du courant, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, rue Carondelet No 14—

Une facture d'argenterie de table, doublement plaquée, comprenant: cuillers de table, de dessert, de thé et à café; fourchettes de table et de dessert, cuillers à soupe, huiliers et à sucre, etc. [illegible] couteaux à beurre, de fantaisie, &c—Une grande variété de modèles de choix—le tout d'une des plus grandes manufactures et pour être vendus sans réserve.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11 juin

HUITIEME TABLEAU ANNUEL

DE LA

## Compagnie d'Assurance Hope,

*DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état, suivant de ses affaires

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1865 ........ $81,905 66

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Savoir, sur les risques d'incendie | $53,663 60 | | | |
| dito de mer | 21,329 34 | | | |
| dito de rivière | 3,912 72 | $81,9 [illegible] 66 | | |
| Moins les primes remises | 1,613 69 | | | |
| Primes sur les risques non terminés | 13,741 17 | 15,354 86 | $66,550 [illegible] | |
| Montant au crédit du compte de profits et pertes | | | 13,502 25 | |
| Primes gagnées dans l'année | | | 79,[illegible] 16 | |
| Pertes payées dans la même période, savoir sur les risques d'incendie | 8,452 63 | | | |
| dito de mer | 15,403 41 | | | |
| dito de rivière | 1,857 42 | 25,713 47 | | |
| 3% 0/0 remis aux assurés | 13,803 75 | | | |
| Reassurances | 3,568 50 | | | |
| Taxes | 6,631 16 | | | |
| Dépenses, intérêt en moins | 16,107 42 | 33,712 53 | $61,[illegible] | |
| Gain net | | | 18,421 [illegible] | |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: Billets de capital | | | | |
| Billets hypothécaires sur les propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant prêté | | | 75,500 00 | |
| Prêts garantis par nantissement d'actions et autres sécurités | 86,[illegible] 65 | | | |
| Effets pour primes à courte échéance | 21,625 81 | | | |
| Actions de la Compagnie | 12,007 91 | | | |
| Actions de Banques et autres actions | 15,313 74 | | | |
| Biens fonciers | 2,419 32 | | | |
| Primes en voie de perception | 16 553 69 | | | |
| En caisse | 35,643 89 | 189,662 22 | | |
| Total de l'actif | | $2[illegible],162 22 | | |

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le dix mai 1865, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, ont personnellement comparu Hy Peychaud, président, Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés déclarèrent que l'état ci-dessus est exact, et conforme à ce qui résulte des livres de ladite Compagnie.

HY PEYCHAUD, président. LOUIS BARNETT, secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce dix mai 1865. ED. MEUNIER, Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

La Direction a déclaré aujourd'hui un dividende de sept piastres par action pour le compte de la Compagnie, lequel dividende est libre de toutes taxes du gouvernement et payable en numéraire à partir du 25 avril 1865. Les intérêts qui sont encore non payés.

—DIRECTEURS—

T. N. Blake, P. Maloché, L. Folger,
M. Barnett Jr, C. W. Bradbury, F. A. Ducros,
E. H. Hart Jr, J. Vicosa Jr, Hy Peychaud.

13 mai—1m

## A. Sturcken & Co.

ONT transporté leur bureau du No 11 rue de Chartres au No 45 rue de la Vieille Levée. 14 mai—1m

## Produits de l'Ile de Cuba.

En Douane et en magasin.

867 caisses SUCRE, blanc, jaune et brun.
200 boucauts SUCRE Moscovado,
[illegible] barils MELASSE Moscovado,
[illegible] MELASSE rebouillie.
110 sacs CAFE du vert de la Havane,
125,000 CIGARES de la Havane, des formes et marques les plus appréciées,
65,000 paquets CIGARETTES de la Honradez,
200 sacs CACAO de Guayaquil et La Trinité,
25 balles TABACS, pour tripes et capes.

Aussi en magasin,

200 barils SUCRE de New York, Concassé et en poudre

A vendre par E. TROISGROS, Nos 35 et 37 rue de la Douane, Entre Chartres et Vieille Levée.

## HOTEL RICHELIEU,

(Bagdad, Mexique.)

JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient d'acheter à Bagdad (Mexique), le restaurant-hôtel dirigé jusqu'ici par M. Ferrand et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.

Il espère que le bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis 29 ans à la Nouvelle-Orléans le suivra dans son nouvel établissement.

Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien fournie et des chambres confortables: tels sont les avantages que trouveront les voyageurs.

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nile-Orléans.

No 109, RUE DU CANAL.

Nile-Orléans, le 16 Décembre 1864.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de ce jour, il serait fait une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur les primes payées à cette compagnie.

La bonification ci-dessus de 20 0/0 sera payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip.

A. LEBRETON, Secrétaire

## INSTITUTIONS

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julie et St. Joseph

Pour renseignements, s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés. 1déc—3m

## Institut St-Charles

*Dirigé par Mme C. MACE.*

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles

101 ...... RUE BOURBON ...... 101

En face de l'Opéra.

CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre; la cour est vaste, sèche, ombragée; les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette Institution sont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Gay jeune, ancien chef d'institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.

S'adresser à l'Institut pour avoir des prospectus.

## LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

*PENSIONNAT ET EXTERNAT*

Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

## INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275 ...... *RUE DAUPHINE* ...... 275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

ACADEMIE ST-STANISLAS,

Rue St Louis,

Dirigée par MM, les Frères du Sacré Cœur.

LES Directeurs de cette institution informent le public que leur Académie sera rouverte pour la réception des élèves, le premier juillet prochain. Les externes seront reçus, et les demi-pensionnaires, ou comme externes, à un prix modéré. Pour renseignements, s'adresser au Directeur, rue Moreles, entre Mandeville et Casper.

## Aux entrepreneurs.

[illegible]

## Entrepot de Tapis,

Rue de Chartres ..... No 10

[illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN

### Vente par Hoffman & Marks.

Grande vente de marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS, S S ZELLNICKER encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, lundi 12 juin à 10 heures du matin dans leur salle d'encan, No 2, de la rue de Chartres—

50 lots de marchandises sèches assorties, telles que coton blanc et coton écru [illegible] indiennes françaises et américaines, denims, draps, raies, jeans, casimirs, tweeds, coton, cotonnades, bas, corsets, couvertures, mouchoirs, soie et mouchoirs en soie, Nansouk Bishop et Victoria, jaconat blanc, bois et bandes brodés [illegible] de table, fil en bobine, &c.

150 lots de vêtements [illegible].

Egalement—75 douzaines chapeaux [illegible] assortis. Conditions à la vente. 11 juin

**Meubles Meubles.**

Beaux meubles en acajou et en noyer, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, lundi, douze juin, à dix heures, au No 129 de la rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St Pierre—

Tout le contenu de la dite résidence comprenant beaux meubles en acajou et en noyer, tapis, verrerie, porcelaine, etc.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 12 juin

COTON—COTON.

100 balles de coton à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS., R M MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, treize juin, à dix heures, dans la presse à coton, rue du Camp No 19—

100 balles de coton [illegible] à la vente.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 10 juin

Coton Coton

PAR ANTHONY FERNANDEZ encanteur, Bureau, Passage de la Bourse No 37.

LUNDI prochain douze du courant, à midi, à la Presse à Coton du Commerce, encoignure des rues Le Breton et [illegible], pour le compte de l'honorable E. F. Flanders, agent spécial du Département de la Trésorerie et pour compte [illegible] des Etats Unis, [illegible] balles de coton.

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 11 juin

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT encanteur, Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu [illegible] 15 juin 1865, à 11 heures du matin, [illegible].

[illegible]

Conditions—[illegible] 12 juin

Succession de Tranquille Bachelier No 25 247

PAR S. GUINAULT encanteur.

IL sera vendu vendredi [illegible] à [illegible] heures et demie [illegible] Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 8 mai 1865—

[illegible]

Billets de la Banque de la Louisiane, Actions de Banque et des chemins de fer des Opelousas et de Jackson.

Succession de Pierre Ch[illegible]—No 25 300.

PAR S. GUINAULT Encanteur. Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI [illegible] 1865 sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Bienville [illegible] de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible].

[illegible]

Succession de Pierre Ch[illegible] No 25 300.

PAR S. GUINAULT encanteur. Bureau rue Passage de la Bourse et Bienville.

VENDREDI, 16 juin 1865 [illegible] à midi [illegible].

[illegible]

## VENTES JUDICIAIRES

Succession de feu James Coll, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—[illegible] vente rendu le 6 de mai 1865, [illegible] de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus je procèderai, LUNDI, douze juin 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues St Louis et Conti [illegible] de la succession [illegible].

[illegible]

11 mai—20 [illegible] ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

## LE Dr. JULES A. MATHIEU,

*HOMŒOPATHISTE,*

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il est établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,

près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 1 à 3 A. M. et de 2 à 4 heures de l'après midi

## DOCTEUR HUARD,

*De la Faculté de Médecine de Paris.*

Domicile, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert.

CONSULTATIONS—Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, 68, rue Dauphine, entre Conti et Bienville. 4mai—1m

## Le Dr A. CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'Hôpital de la rue du Cirque, et de deux à trois heures de l'après-midi à sa résidence, rue Chartres, No 184 9mai—1m

Bureau des Liquidateurs de la Banque des Marchands.

Nouvelle Orléans, 15 juin 1865.

LES soussignés, légalement nommés Liquidateurs de la Banque des Marchands, préviennent tous les créanciers et autres personnes intéressées qu'on peut les trouver, aux heures habituelles des affaires, à leur bureau, au No 1er de la rue Gravier pour la liquidation des affaires de ladite Banque.

JNO RIGGIN Jr,
H. LEGENDRE,
JOHN E. NEELIS. } Liquidateurs.

## CHAPELLERIE FRANÇAISE,

60 ...... Rue de Chartres ...... 60

Encoignure Bienville,

J. FIQUET,

Prévient le public et ses amis en général qu'il vient de rouvrir son magasin de détail, et qu'il tiendra, comme par le passé, des chapeaux de tous genres pour hommes et enfants, articles de fantaisie, chapeaux faits sur mesure et au gré des clients.

Demande d'un ouvrier chapelier.

Demande d'une garnisseuse en chapellerie.

J. FIQUET, 8mai—1m Encoignure Chartres et Bienville.

## Aux Fabricants de Cotonnade.

MILLE livres INDIGO GUATIMALA,
3000 livres CHAINE DE COTON, BLANCHE No 8, 10,
1000 livres CHAINE DE COTON, ROUGE, TEINTE A L'HUILE.
8 caisses CARDES d'une qualité supérieure pour l'usage des familles.

A vendre par CURACIOS & OGDEN, 16 mai—3d encoignure St Philippe et Royale.

A. A. ATOCHA W. W. HOWE.

ATOCHA & HOWE

## AVOCATS,

14 ...... Rue Carondelet ...... 14

S'occuperont d'affaires dans les Cours des Etats Unis et celles de l'Etat, et devant les tribunaux militaires. Ils se chargeront aussi de réclamations contre le gouvernement ou autres.

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDOX, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter [illegible] à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne [illegible].

[illegible]